

× DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

MCB/ 80.025

Objet

Port de ROYAN -
Emprunt de 1 150 000 F
auprès de la Caisse
d'Assurance Vieillesse
Section des Pharmaciens

DATE DE CONVOCATION

3 MARS 1980

DATE D'AFFICHAGE

3 MARS 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 23

Nombre de votants 24



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le sept Mars à 20 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM LIS, FABER, Melle FOUCHE, MM BOUTET, LACHAUD
DUFOUR, BOUCHET, BUJARD, PAPEAU, COLLE, NAULIN, POUMAILLOUX,
MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL, Mme
TACQUET, MM PELLETIER, CABAL, TETARD, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Boulan par M. BROTREAU

Absents : MM. MONTRON, POUGET, VIAUD

M PELLETIER

a été élu Secrétaire,

Par délibération en date du 16 Novembre 1979, le Conseil
Municipal a décidé d'augmenter l'enveloppe de financement du
nouveau Port de Pêche et de Commerce de 1 150 000 F et de sous-
crire l'emprunt nécessaire à cet effet.

Cette augmentation provenait :

. de difficultés techniques apparues dans la
réalisation de l'extrémité du musoir du nouveau port pour :
..... 500 000 F

. de travaux complémentaires restant à réali-
ser (éclairage public, garde-corps, trottoirs,
fourreau P.T.T.) 500 000 F

. de travaux d'adduction d'eau, d'alimenta-
tion électrique et divers pour 150 000 F

soit un total de 1 150 000 F

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- . Vu sa délibération du 16 Novembre 1979,
- . Vu les crédits inscrits au budget annexe "Port" de l'exercice
1980,

D E C I D E :

- de contracter un emprunt de UN MILLION CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (1 150 000 F) auprès de la Caisse d'Assurance Vieillesse (Section professionnelle des Pharmaciens) 29, Bld de Courcelles à PARIS, pour une durée de 15 ans, en vue de financer les travaux complémentaires d'aménagement du nouveau port de pêche et de Commerce.

Ce prêt portera intérêt au taux de référence des emprunts des collectivités locales et au point de départ de l'amortissement, déterminés lors de la signature du contrat.

S' E N G A G E :

- à voter les ressources nécessaires au paiement des annuités pendant 15 ans (QUINZE ANNEES) à compter de 1981.

A U T O R I S E :

- M. le Maire ou M. le Premier-Adjoint par délégation à signer le contrat et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature]
Pierre LIS